



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007**

**COMPTE RENDU**

**Date de Convocation :** L'an deux mille sept, le vingt huit novembre, à 19 heures,  
22/11/2007 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.  
**ETAIENT PRESENTS :**  
**Date d'affichage :** Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Piollet, Mme Aubert, M. Chopin, M. Manchet,  
10/12/2007 M. Le Bihan, **Adjoints.**  
M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Bouchet, M. Pelc, Mme Chatelier,  
Mme Donati, M. Hatot, **Conseillers municipaux.**  
**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**  
**Nombre de Conseillers** Mme Hunaut (P/M. Manchet), Mme Sineau (P/Mme Bouchet), Mme Legrand  
En exercice : 29 (P/Mme Dodrelle), Mme Leballeur (P/Mme Bouvard), Mme Viot (P/M. Piollet), M.  
Présents : 16 Duval (P/M. Guichard).  
Votants : 22  
**ABSENTS, EXCUSES :** Mme Cambon, M. Carrara, Mme Domange.  
**ABSENTS :** Mme Renaud, M. Morel, Mme Grandin, M. Sourine.

*Madame Donati a été élue Secrétaire de Séance.*

---

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **1) Débat d'Orientations Budgétaires**

*Monsieur le Maire* précise que le Débat d'Orientations Budgétaires, délimite les grandes lignes du Budget et qu'il doit, bien évidemment, intervenir en amont de son vote par le Conseil municipal. Le débat permettant, éventuellement, de modifier ou d'orienter les décisions à venir.

*Monsieur le Maire* mentionne l'état de la dette et souligne que la municipalité a continué d'investir sans emprunts sur l'exercice en cours. Le niveau des annuités sur les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ne donne pas de marge de manœuvre suffisante pour un endettement complémentaire. Seule la rupture des annuités en 2010 autorisera la reprise des investissements pour les exercices à venir.

Compte-tenu de la masse importante de ces investissements sur les années 2005, 2006, 2007, tant en travaux routiers qu'en travaux dans les immeubles communaux (écoles, gymnase, routes, etc.) une pause relative sur deux années ne représente pas une gêne particulière.

Les taux d'imposition resteront donc au niveau actuel, identique depuis 7 exercices.

La masse salariale représente 51 % des dépenses de fonctionnement. Il y a donc lieu de porter une attention particulière à ce poste et de veiller à un juste équilibre des effectifs, sachant que l'augmentation moyenne à effectifs égaux est de 4,6 % par an. Cette augmentation, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est arithmétique, systématique et non maîtrisable. Seuls les effectifs le sont, et le gain d'un demi poste en cours d'année, temporise les effets du GVT eux-mêmes contre balancés par l'augmentation des bases définies par les services fiscaux de l'Etat.

*Monsieur le Maire* sollicite le conseil et clos le débat.

## **2) Décision modificative n°4**

=> VOTE à l'UNANIMITE la Décision Modificative n°4 au budget 2007.  
(tableau joint en annexe).

## **3) Dossiers de bourses d'étude**

Pour obtenir une bourse départementale d'étude, les dossiers sont étudiés au préalable au C.C.A.S.

=> VOTE à l'UNANIMITE 4 dossiers de demandes de bourses départementales d'étude d'un montant de 106,50 euros chacune.

## **4) Remise gracieuse des pénalités de retard de la taxe d'urbanisme d'un administré**

*Monsieur le Maire* n'est pas favorable à accorder des exonérations, il indique que les cas difficiles seront étudiés en CCAS. Le CCAS étudiera cette demande.

=> DONNE à l'UNANIMITE un avis défavorable à la demande de remise gracieuse.

## **5) Demande d'exonération de la taxe professionnelle pour un meublé de tourisme**

Le Conseil se prononce défavorablement à la demande d'exonération de la taxe professionnelle pour un meublé de tourisme, conformément aux décisions prises en matière de Taxe d'Habitation, foncier bâti et non bâti et Taxe professionnelle en général..

## **6) Demande de subvention au Conseil Général – école Maurice Genevoix**

=> VOTE à l'UNANIMITE la demande de subvention pour châssis fenêtres, mobilier et rideaux de l'école Maurice Genevoix pour un montant de 75 877,58 €.

## **7) Tableau des effectifs 2008**

=> VOTE à l'UNANIMITE le tableau des effectifs 2008.

## **8) Avis sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France**

*Monsieur Chopin* rend compte des prévisions du SDRIF.

=> VOTE à l'UNANIMITE contre le projet.

## **9) Motion sur le Parc Naturel du Vexin**

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable aux orientations du SDRIF.

## **10) Avis sur une demande d'affiliation volontaire au CIG**

=> **VOTE à l'UNANIMITE** l'adhésion des personnels de l'Education Nationale au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) pour le personnel.

## **11) Cession de parcelle rue de Vaux**

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** la cession d'une parcelle de 40 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, destiné à la mise en place d'un abri bus.

## **12) Convention Hortesie**

*Monsieur le Maire* demande qu'il soit fait à nouveau mention dans le journal municipal de la tenue en mairie d'une permanence gratuite de conseils en urbanisme, par le cabinet Hortesie.

=> **VOTE à l'UNANIMITE** la reconduction de la convention avec le cabinet Hortesie pour l'année 2007 et l'année 2008.

## **13) Prolongement de l'autoroute A16**

Le Conseil municipal prend connaissance du tracé relatif au prolongement de l'autoroute A16 et se prononce sur le tracé.

### Informations du Maire

- Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise 2006 est reporté au prochain conseil.
- Le bilan du PNR est rapporté par Monsieur Chopin.
- Remerciements football, Monsieur le Maire fera un courrier.
- Madame Chatelier indique que le Noël des enfants aura lieu à 14h45 le 5/12/2007.
- Le repas de l'âge d'or aura lieu le dimanche 2 décembre et le marché de Noël les samedi 8 et dimanche 9 décembre 2007.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.*

Roland GUICHARD  
Maire de PARMAIN  
Conseiller général du Val d'Oise